

# WEBINAIRE : Rupture conventionnelle dans la Fonction Publique

THE051RCAC

En Visio-conférence par TEAMS, de 10h00 à 12h00

A distance - Synchrone

## Objectifs

- Appréhender le champ d'application du dispositif
- Connaître et mettre en œuvre la procédure
- Échanger sur les pratiques au vu notamment de la jurisprudence naissante

### Public Visé

Agent RH

### Pré Requis

Avoir des connaissances en Gestion statutaire, avoir suivi la formation "Initiation à la Gestion statutaire dans la FPT" ou justifier d'une expérience suffisante

## Objectifs pédagogiques

Appréhender le champ d'application du dispositif de rupture conventionnelle  
Connaître et mettre en œuvre la procédure  
Échanger sur les pratiques au vu notamment de la jurisprudence naissante

## Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports de connaissances théoriques
- Etude de la jurisprudence naissante
- Echanges autour des questions/réponses
- Support documentaire et paperboard
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

### Déroulement pédagogique et prérequis techniques du webinaire, à distance

- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre la salle d'attente, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 5 minutes avant le début de la session pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion
- La salle digitale sera ouverte à l'heure fixe du webinaire, et chaque stagiaire dans la salle d'attente y sera transféré
- Ce webinaire constituant uniquement une session d'information, il ne sera pas procédé à un émargement, ni distribué d'attestation.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

## Parcours pédagogique

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a introduit à compter du 1er janvier 2020 le **dispositif de rupture conventionnelle**, nouveau mécanisme de sortie de la fonction publique reposant sur l'accord de l'administration et de l'agent public.  
Ouvert dans les trois versants de la fonction publique, ce dispositif constitue un **procédé expérimental de cessation de fonctions pour les fonctionnaires territoriaux** (jusqu'au 31 décembre 2025) et un **mode pérenne de rupture du contrat pour les agents contractuels de droit public recrutés sur un contrat à durée indéterminée**.

- **Etapes de la procédure**
- **Indemnité spécifique de rupture conventionnelle**
- **Etude de la jurisprudence naissante**
- **Echanges sur la pratique territoriale au regard de la jurisprudence**

## Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire, Responsable Service Statuts-Rémunération d'un Centre de Gestion

## Méthodes et modalités d'évaluation

Modalités d'évaluation : Les stagiaires sont invités par mail à compléter une Evaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne.

## Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

### Durée

**2.00** Heures

**0.25** Jour

### Effectif

De 4 à 100 Personnes

### Tarifs (net de taxes)

**Inter (Par personne) : 190.00**

**Inter Adhérent (Par personne) : 170.00**



**Contactez-nous !**

**Julien LAUDAT**  
Responsable formation

**Tél. : 0153391424**  
**Mail : julien.laudat@adiaj.org**